



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 4 juillet 2023, 20 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente :

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 190-1 modifiant le règlement de tarification 190 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications
 - 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge
 - 5.3 Avis de motion dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe
6. **Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juin 2023
 - 6.2 Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2023 en vertu de l'article 176.4C.M.
7. **Administration générale**
 - 7.1 Octroi mandat - Installation de puits d'observation et échantillonnage de l'eau souterraine - Réservoir d'essence station-service
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au Ministère de la sécurité publique
9. **Transport routier et voirie**
 - 9.1 Octroi du contrat d'ingénierie à la FQM pour la préparation des plans et devis - Travaux de réfection du chemin Craig Sud, rang Boutin et

- rang Roberge
- 9.2 Autorisation de paiements - Pierres concassées du rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe
- 9.3 Autorisation pour tronçon du rang Leclerc remis à Saint-Rémi-de-Tingwick pour déneigement avec le MTQ
- 9.4 Autorisation de paiements - Transport du rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe
- 10. Hygiène du milieu**
- 10.1 Aucun point
- 11. Urbanisme**
- 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juin 2023
- 12. Loisirs et culture**
- 12.1 Embauche ressource supplémentaire pour le camp de jour 2023
- 12.2 Demande de partenariat - Table de concertation pour les personnes âgées
- 12.3 Formation Hygiène et salubrité - Cantine terrain de balle
- 12.4 Projet - Cabane de la patinoire
- 12.5 Ajustement de dépenses - Résolution 2023-04-078 - Vêtements pour camp de jour
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 10.

2023-07-130

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Sébastien St-Pierre;

 Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-131

- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023**
CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 a été préalablement remise a membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en av pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'apporter une correction à résolution numéro 2023-06-125 conformément à l'article 202 du Code municipal, en remplaçant les considérants par ce ci :

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des ea usées du 7801, route du Relais/3^e Avenue Est n'a pas é

vidangé depuis un minimum de six (6) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été notifiée à l'effet de la vétusté dudit système;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers municipaux affichent un retard suivi quant à la non-conformité dudit système;

CONSIDÉRANT QUE le secteur avoisinant est alimenté en eau potable par des puits privés;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a tenté de communiquer avec le propriétaire plusieurs reprises et ce, depuis juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne répond pas à la demande de fournir une étude de caractérisation des sols conformément aux dispositions du « *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*; »

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharna appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4. Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 5 juin 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1 Adoption du règlement numéro 190-1 modifiant le règlement de tarification 190 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, C. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Sébastien St-Pierre et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité de Chesterville;

SUR proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

2023-07-132

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 190-1 N.S. modifiant le règlement de tarification 190 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge

Avis de motion donné par Martin Germain, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 250 N.S. décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rechargement de chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge.

Dépose le projet du règlement numéro 250 N.S. intitulé Règlement numéro 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146,00 \$ et un emprunt de 845 146,00 \$ pour des travaux de rechargement de chaussée pour le chemin Craig Nord et le rang Roberge;

Le projet de règlement numéro 250 N.S. est déposé par le conseiller Martin Germain et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

5.3 Avis de motion dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe

Avis de motion donné par Jasmin Desharnais, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 251 N.S. décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rechargement de chaussée du rang Saint-Philippe;

Dépose le projet du règlement numéro 251 N.S. intitulé Règlement numéro 251 N.S. décrétant une dépense de 381 510,00 \$ et un emprunt de 381 510,00 \$ pour des travaux de rechargement de chaussée du rang Saint-Philippe;

Le projet de règlement numéro 251 N.S. est déposé par le conseiller Jasmin Desharnais et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

6. Finance

6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois de juin 2023

2023-07-133

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2023 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 703 034,02 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2023 de la municipalité

de Chesterville, totalisant 703 034,02 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2023 en vertu de l'article 176.4C.M.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanne Giguère, dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 30 juin 2023 conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec.

7. Administration générale

7.1 Octroi mandat - Installation de puits d'observation et échantillonnage de l'eau souterraine - Réservoir d'essence station-service

2023-07-134

CONSIDÉRANT QUE des sols contaminés au-delà des normes réglementaires sont laissés en place en raison de la présence d'un réservoir, il est requis de maintenir un suivi de la qualité des eaux souterraines du site, afin de bien documenter l'impact de la contamination sur le milieu et en particulier en aval du site;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif pour le moment est d'établir un portrait de la situation et de documenter ce dernier sur une période suffisamment longue (minimum de deux ans) pour mieux cerner l'impact et le risque d'atteinte au milieu;

CONSIDÉRANT les demandes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en date du 30 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Englobe comprend l'installation de 3 puits d'observation et 2 campagnes d'échantillonnage (été et automne) de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE le prix forfaitaire est de 14 925,00 plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil octroi de gré à gré, le mandat à Englobe au montant de 14 925,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

8.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au Ministère de la sécurité publique

2023-07-135

Communication est donnée d'un rapport de Madame Joanne Giguère, directrice générale, relatif au rapport annuel d'activités 2022 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Chesterville approuve le rapport annuel d'activités 2022 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie

9.1 Octroi du contrat d'ingénierie à la FQM pour la préparation des plans et devis - Travaux de réfection du chemin Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge

2023-07-136

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection soient prévus pour le chemin Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM, Ingénierie et Infrastructures) a présenté une proposition d'honoraires au montant de 18 400 \$, plus taxes applicables pour la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour la somme de 18 400 \$, plus taxes applicables, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM, Ingénierie et Infrastructures), afin que celle-ci réalise les plans et les devis pour les travaux de réfection du chemin Craig Sud, rang Boutin et rang Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2023-07-137**
- 9.2 Autorisation de paiements - Pierres concassées du rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe**
CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe sont finalisés;
- CONSIDÉRANT** la réception des factures de Carrières Lessard inc. pour la somme totale de 235 296,08 \$ taxes incluses;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu,
- QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement des factures;
- QUE** la dépense soit prise à même un règlement d'emprunt pour le rechargement du rang Saint-Philippe.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- 2023-07-138**
- 9.3 Autorisation pour tronçon du rang Leclerc remis à Saint-Rémi-de-Tingwick pour déneigement avec le MTQ**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick entretient une partie du rang Leclerc (1,178 km) durant l'hiver soit à partir du lot numéro 5145252 jusqu'à la route 161 l'hiver;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chesterville ne souhaite pas entretenir ce tronçon de chemin;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Martin Germain;
- Il est résolu,
- QUE** le conseil municipal désire que la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick poursuivre l'entretien hivernal sur ce tronçon.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
-
- 2023-07-139**
- 9.4 Autorisation de paiements - Transport du rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe**
CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement de la chaussée du rang Saint-Philippe sont finalisés;
- CONSIDÉRANT** la réception des factures de Transport Excavation Michel Couture et fils inc. pour la somme totale de 149 329,10 \$ taxes incluses;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Chantal Desharnais;
- Il est résolu,
- QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement de la facture;
- QUE** la dépense soit prise à même un règlement d'emprunt

pour le rechargement du rang Saint-Philippe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1 Aucun point

11. Urbanism

11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juin 2023

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de juin 2023, totalisant l'émission de 10 permis pour une valeur totale des travaux de 160 126 \$.

12. Loisirs et culture

12.1 Embauche ressource supplémentaire pour le camp de jour 2023

2023-07-140

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-03-044 prévoyait un maximum de 30 enfants;

CONSIDÉRANT une augmentation du nombre d'enfants, soit 47 inscriptions au camp de jour pour la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'embauche d'une ressource supplémentaire pour la période du camp de jour estival de Léonie Roberge à titre d'aide-animatrice;

QUE les conditions de travail du personnel de camp de jour soient confirmées par la signature de Monsieur le maire et de la coordonnatrice du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande de partenariat - Table de concertation pour les personnes âgées

2023-07-141

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Arthabaska veulent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT une demande de partenariat reçue de la Table de concertation pour les personnes âgées pour l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE cette journée d'organisation se tiendra jeudi, le 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une contribution de 50 \$ soit suggérée et que le logo de la municipalité sera sur la publicité avec les différents partenaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise le partenariat avec la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-142 **12.3** **Formation Hygiène et salubrité - Cantine terrain de balle**
CONSIDÉRANT QU'une formation en hygiène et salubrité est requise pour exploiter la cantine au terrain de balle;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de responsable attiré présentement ayant suivi la formation dans le comité des loisirs de Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE la décision soit prise au prochain conseil du Comité des loisirs de Chesterville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville se dégage de toute responsabilité en cas de dommages (infractions, amendes et/ou autres) de la part du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-143 **12.4** **Projet - Cabane de la patinoire**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du programme Fonds de médiation culturelle pour l'embellissement de la cabane de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de murale pour la cabane de la patinoire a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de 3 570 \$ soit pour les coûts du matériel de peinture et pour le remboursement du cachet de l'artiste;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste, Maxim Charland, fera participer les jeunes de la Maison des jeunes des Hauts Reliefs à ce projet d'art;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la coordonnatrice de loisirs, Mme Josyane Comtois, à superviser le projet;

QUE l'artiste doit respecter l'échéance et les conditions de la lettre d'engagement soient remplies, pour obtenir le déboursé en totalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-144

12.5 Ajustement de dépenses - Résolution 2023-04-078 - Vêtements pour camp de jour
CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-03-044 prévoyait une quantité de 10 chandails pour les animateurs et 35 chandails pour les enfants;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'enfants au camp de jour, les quantités seront de 12 chandails pour les animateurs et 53 chandails pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Amélie Croteau, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'augmentation de la dépense pour un montant de 749,78 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

14. Période de questions

2023-07-145

15. Levée de l'assemblée
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.